



Rachat d'actions propres

Le groupe Serono (ci-après «Serono»), dont le siège de la société admise au négoce au virt-x, Serono SA, se trouve à Coinsins, Vaud, a décidé de lancer un programme de rachat et d'en fixer la valeur totale à un maximum de CHF 500'000'000.– (francs suisses cinq cent millions). Il est prévu que le programme de rachat se déroule sur une période de trois ans maximum. Au cours de clôture de lundi 8 juillet 2002, où la valeur des actions cotées de Serono SA s'élevait à CHF 933.–, ce montant correspond à 535'906 actions au porteur, d'une valeur nominale de CHF 25.–, respectivement à 3.3307% du capital-actions total de Serono SA au 8 juillet 2002.

Le rachat des actions sera effectué par Ares International Finance 92 Ltd, dont le siège est au Grand Cayman, une filiale détenue à 100% par Serono SA.

Par ce programme de rachat d'actions, Serono entend acquérir une partie du capital-actions de Serono SA en vue de le conserver comme actions propres (Treasury Shares), dans les limites de l'article 659 du Code suisse des Obligations (ci-après «CO»). Ces actions seront détenues dans l'intérêt de Serono (par exemple pour être utilisées en liaison avec les engagements pris en vertu d'un emprunt obligataire convertible ou à option, pour une acquisition, ou pour d'autres buts). En fonction du marché, Serono pourra décider de revendre les actions propres.

Serono SA n'a pas l'intention d'annuler les actions acquises et de réduire son capital actions. Elle n'a donc pas l'intention d'ouvrir une ligne de négoce spéciale pour procéder aux rachats envisagés. Ces rachats seront effectués sur la ligne de négoce ordinaire de virt-x.

Dans le cadre du présent programme de rachat, il n'existe aucune obligation de racheter les actions propres. Serono se réserve le droit d'interrompre le programme de rachat en présence de circonstances nouvelles. Il tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. Le rachat interviendra conformément à la communication n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 1^{er} septembre 2000 concernant les rachats de titres de participation. Serono SA informera régulièrement le marché de l'évolution du rachat via son site internet.

www.serono.com/share-buy-back

Serono SA annoncera ses résultats financiers semestriels le 24 juillet 2002. Pour cette raison, le programme de rachat d'actions ne débutera pas avant le 25 juillet 2002.

Prix de rachat	Le prix de rachat correspondra au cours de bourse des actions au porteur Serono SA.	
Versement du prix net et livraison des titres	Les transactions sur la première ligne sont des opérations boursières normales. Le versement du prix net ainsi que la livraison des titres ont lieu, selon l'usage, le troisième jour boursier après la date de la transaction.	
Banque mandatée	Serono a mandaté UBS SA pour procéder aux rachats d'actions envisagés.	
Actionnaires importants	Au 8 juillet 2002, le capital-actions de Serono SA est CHF 402'248'900.–, composé de 11'013'040 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.– par action et de 11'684'740 (y inclus 12'905 actions propres) actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 25.– par action. Seules les actions au porteur sont cotées. Au 8 juillet 2002, Bertarelli & Cie, société en commandite par actions, dont le siège est situé à Chésereux (Vaud), Suisse, détenait 51.64% du capital de Serono SA et 60.91% des droits de vote attachés aux actions émises de Serono SA. Ernesto Bertarelli contrôle Bertarelli & Cie. A la même date, Maria-Iris Bertarelli, Ernesto Bertarelli et Donata Bertarelli Späth détiennent au total 7,03% du capital de Serono SA et 9.81% des droits de vote attachés aux actions émises de Serono SA. Serono confirme que les membres de la famille Bertarelli n'ont pas l'intention, à ce jour, de participer, et par conséquent de vendre leurs participations, dans le cadre du programme de rachat.	
Droit applicable et for judiciaire	Droit Suisse. Genève est for exclusif.	
Numéros de valeur / ISIN	Action au porteur Serono SA de CHF 25.– nominal	1.075.192 / CH0010751920
Lieu et date	Coinsins, le 16 juillet 2002	

Cette annonce n'est ni une annonce de cotation au sens du Règlement de cotation du SWX Swiss Exchange ni un prospectus d'émission aux termes des articles 652a CO et 1156 CO.